

Procès-verbal de la séance extraordinaire du Conseil municipal, tenue en la salle de réunion des bureaux temporaires de l'hôtel de ville, située au 155, rue de la Reine, le jeudi 25 juillet 2024 à 12 h 00, à laquelle assistaient la conseillère Charlie-Maude Giroux Bossé, le conseiller James Keays et le conseiller Ghislain Smith, formant quorum sous la présidence du maire suppléant Réal Côté.

Étaient absents : le conseiller Mathieu Denis et le conseiller Jean-Michel Noël.

Étaient également présents, M. Sébastien Fournier, directeur général adjoint et assistant greffier et M. Jocelyn Villeneuve, directeur général.

M. le Maire suppléant mentionne que les points à l'ordre du jour sont les suivants :

- 1 OUVERTURE DE LA SÉANCE
- 2 SERVICES MUNICIPAUX
 - 2.1 aide financière - Voile communautaire Gaspé
 - 2.2 ouverture de soumissions - Déboisement préliminaire pour étude géotechnique - Mise aux normes du traitement des eaux usées du secteur de Rivière-au-Renard
 - 2.3 ouverture de soumissions - Services professionnels en ingénierie - Réalisation d'une étude géotechnique et d'une évaluation environnementale du site (Phase 1) - Projet de mise aux normes du traitement des eaux usées du secteur Rivière-au-Renard
- 3 questions du public

RÉS. 24-07-043

**AIDE FINANCIÈRE –
VOILE COMMUNAUTAIRE GASPÉ**

CONSIDÉRANT la demande d'aide financière déposée à la Ville de Gaspé par l'organisme "Voile Communautaire Gaspé";

CONSIDÉRANT QUE le projet consiste à rendre accessible au plus grand nombre de personnes la voile de plaisance autour de la péninsule gaspésienne;

CONSIDÉRANT QUE l'organisme est devenu propriétaire d'un voilier de 26 pieds, basé à la marina de Gaspé;

CONSIDÉRANT QUE la demande d'aide permettra d'acquérir certains équipements nécessaires à l'utilisation du bateau et afin d'assumer les droits d'accès et frais d'assurance;

CONSIDÉRANT la volonté de la Ville de Gaspé à soutenir l'organisme et la réalisation du projet;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par le conseiller James Keays,

ET résolu à l'unanimité,

QUE le conseil municipal octroie une aide financière de 5 000 \$ à l'organisme "Voile Communautaire Gaspé" pour le projet de voile communautaire.

QUE le versement de l'aide soit conditionnel à la réalisation du projet.

QUE la dépense soit imputée au surplus non affecté.

RÉS. 24-07-044

OUVERTURE DE SOUMISSIONS – DÉBOISEMENT PRÉLIMINAIRE POUR ÉTUDE GÉOTECHNIQUE – MISE AUX NORMES DU TRAITEMENT DES EAUX USÉES DU SECTEUR DE RIVIÈRE-AU-RENARD

CONSIDÉRANT le projet de mise aux normes du traitement des eaux usées du secteur de Rivière-au-Renard;

CONSIDÉRANT le mandat d'étude géotechnique et d'évaluation environnementale de site (phase 1) qui sera octroyé à la firme Englobe Corp. pour la finalisation de l'étude préliminaire pour la conception du système de traitement des eaux usées pour le secteur de Rivière-au-Renard;

CONSIDÉRANT QUE pour réaliser l'étude géotechnique il est nécessaire de procéder au déboisement préliminaire de la ligne de centre des forages à exécuter;

CONSIDÉRANT QU'à la suite d'un appel d'offres sur invitation auprès de deux firmes pour mener à bien ce mandat, nous avons reçu deux soumissions, soit;

- Groupement Forestier Coopératif de la Péninsule, au montant de 25 300 \$, plus les taxes applicables;
- 9192-8994 Québec inc. (Forêt MC), au montant de 26 100 \$, plus les taxes applicables;

CONSIDÉRANT QUE la plus basse soumission est conforme;

EN CONSÉQUENCE, il est le conseiller Ghislain Smith,

ET résolu à l'unanimité,

QUE le conseil municipal octroie le mandat de déboisement préliminaire, nécessaire à l'étude géotechnique et à l'évaluation environnementale de site (phase 1) pour la finalisation de l'étude préliminaire pour la conception du système de traitement des eaux usées pour le secteur de Rivière-au-Renard, au Groupement Forestier

Coopératif de la Péninsule pour un montant de 25 300 \$, plus les taxes applicables.

QUE le maire et la greffière soient autorisés à signer les documents requis.

QUE la dépense soit imputée au futur règlement d'emprunt.

RÉS. 24-07-045

OUVERTURE DE SOUMISSION -
SERVICES PROFESSIONNELS EN INGÉNIERIE –
RÉALISATION D'UNE ÉTUDE GÉOTECHNIQUE ET
D'UNE ÉVALUATION ENVIRONNEMENTALE DU SITE (PHASE 1) –
PROJET DE MISE AUX NORMES DU TRAITEMENT
DES EAUX USÉES DU SECTEUR RIVIÈRE-AU-RENARD

CONSIDÉRANT le projet de mise aux normes du traitement des eaux usées du secteur Rivière-au-Renard;

CONSIDÉRANT QUE ce projet prévoit la mise en place d'étangs aérés facultatifs en terre, ainsi que la mise en place d'un nouveau poste de pompage ayant une conduite de refoulement d'une longueur de 1.7 km, d'un émissaire d'une longueur de 1.2 km, de la construction d'un bâtiment de services, en plus d'un chemin d'accès d'une longueur de 0.6 km;

CONSIDÉRANT QU'il est requis de mandater une firme afin de réaliser une étude géotechnique et une évaluation environnementale de site (phase 1) afin de finaliser l'étude préliminaire du projet;

CONSIDÉRANT QU'à la suite à un appel d'offres public sur SEO pour les services professionnels en ingénierie, nous avons reçu trois (3) soumissions et le résultat de l'évaluation qualitative a établi un pointage intérimaire comme suit :

• Englobe Corp.	79/100
• Eurêka Environnement	74/100
• LER inc.	77.5/100

CONSIDÉRANT QU'après ouverture de l'offre quantitative, le pointage final s'établit comme suit, après application de la formule :

• Englobe Corp.	4.612
• Eurêka Environnement	3.750
• LER inc.	3.879

CONSIDÉRANT QUE le mandat est octroyé à la firme ayant le pointage final le plus élevé conforme;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par le conseiller James Keays,

ET résolu à l'unanimité,

QUE le conseil municipal octroie le mandat de services professionnels en ingénierie pour la réalisation d'une étude géotechnique et d'une évaluation environnementale de site (phase 1) pour le projet de mise aux normes du traitement des eaux usées du secteur Rivière-au-Renard à la firme Englobe Corp. pour un montant de 171 290 \$, plus les taxes applicables.

QUE le maire et la greffière soient autorisés à signer les documents requis.

QUE la dépense soit imputée au futur règlement d'emprunt.

À 12 h 05, la période de questions est ouverte.

Aucune question n'étant posée, la séance est fermée.

Réal Côté, maire suppléant

Sébastien Fournier, assistant greffier